

**COMMISSION TERRITORIALE D'AUTORISATION D'EXERCICE
DE GUYANE ET DE MARTINIQUE**

En application du décret n°2020-377 du 31 mars 2020 relatif à l'exercice dans certains territoires d'outre-mer des professions de médecin, chirurgien-dentiste, sage-femme et pharmacien par des personnes ne remplissant pas les conditions de nationalité et de diplôme normalement applicables

En complément de la liste d'aptitude du 26 juillet 2022, et au terme de la séance du 23 novembre 2023, les candidats listés ci-dessous sont admis sur la liste d'aptitude complémentaire pour la spécialité de :

GYNÉCOLOGIE-OBSTÉTRIQUE

(Classement par ordre alphabétique)

	NOM	PRENOM
1	ABDELMOULA	Mohamed Ali
2	BADR ép. EL MANSOURI	Marwa
3	COOVI	Foreck Ménélas Bignon
4	DANSOU	Sèmédéton Donatien
5	HOUEDETE	Romain Dégny Léon
6	KAAROUD ép. BETTAIEB	Asma
7	LAMIRI	Mouna
8	ZOUARI	Ahmed

Cette liste complémentaire est valable 18 mois

Fort-de-France, le 30 novembre 2023

Anne BRUANT-BISSON,
Directrice générale de l'ARS Martinique
Présidente des commissions territoriales d'autorisation d'exercice

: Pour la Directrice Générale de l'ARS et par délégation
La Directrice Déléguée à l'offre de Soins
: Adjointe à la Directrice de l'Offre de Soins et
de l'Autonomie

Fatiha NEHAL